



DEC1204.27DR02

Décision portant nomination de Mme Géraldine Hallais aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant renouvellement de la fédération de recherche n°2702 ;

Vu la décision n° 10A006DSI du 19/12/2009 nommant monsieur Christian Amatore directeur de la fédération de recherche n°2702, intitulée Sciences Chimiques de l'Analyse et de la Mesure de Paris-Centre ;

Considérant que Mme Géraldine Hallais a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 05/04/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures) ;

Article 1^{er}

Mme Géraldine Hallais, ingénieur d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°2702, à compter du 04/01/2012.

Mme Géraldine Hallais exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Géraldine Hallais est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

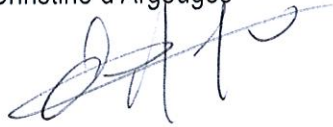
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2012



Le directeur de l'unité
Christian Amatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argpuges



Visa de la directrice de l'Ecole normale supérieure
Monique Canto-Sperber



Pour la Directrice de l'Ecole normale supérieure
et par délégation,
la Directrice générale des services
Coralie WALUCKA